

## FORMULAIRE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C.)

### LES GRANDS PRINCIPES

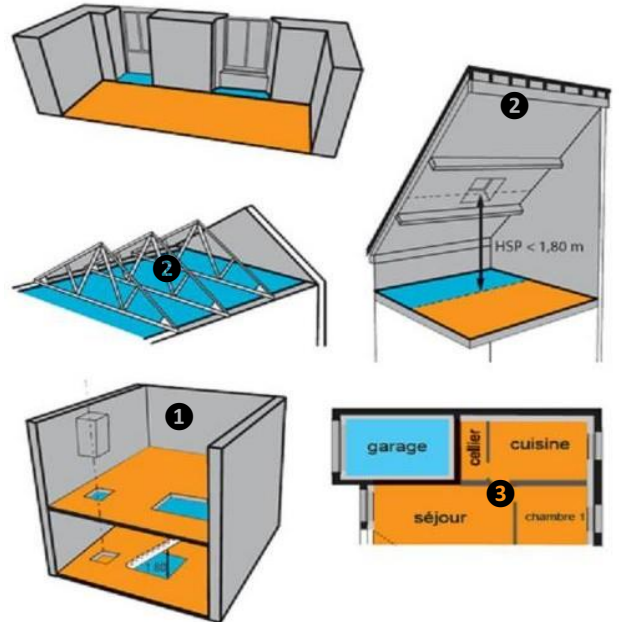
- 1- La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif a été créée par la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 et codifiée à l'article L.1331-7 du code de la santé publique. Elle vise à permettre le maintien des recettes des services publics de collecte des eaux usées et satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux. Cette participation a été votée en Conseil Communautaire dans sa séance du 13 avril 2023, par délibération n°2023-076.
- 2- La P.F.A.C. est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement (habitations neuves, agrandissements, mise en conformité de raccordement au réseau d'assainissement collectif, ...).
- 3- La P.F.A.C. est exigible dès la mise à disposition d'une boîte de raccordement en limite de domaine public / privé, tel que voté en Commission Eau et Assainissement du 8 février 2023 et en Conseil Communautaire du 13 avril 2023, par délibération n°2023-076.
- 4- Le mode de calcul de la P.F.A.C. repose sur la surface de plancher de l'immeuble raccordé créée, pondérée en fonction de la destination de cet immeuble et multipliée par 12 €.

### COMMENT CALCULER LA SURFACE DE PLANCHER (en m<sup>2</sup>) ?

Vous pouvez vous aider du tableau ci-dessous et des schémas ci-contre :

- Surface orange à compter
- Surface bleue à ne pas compter

La somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades.	_____ m <sup>2</sup>
<b>DONT ON DEDUIT</b>	
Les vides et trémies correspondant au passage de l'escalier (voir surface bleue du schéma ①).	_____ m <sup>2</sup>
<b>DONT ON DEDUIT</b>	
Les surfaces de plancher avec une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1m80 et les combles non aménageables (voir surface bleue du schéma ②).	_____ m <sup>2</sup>
<b>DONT ON DEDUIT</b>	
Les surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement (voir surface bleue du schéma ③).	_____ m <sup>2</sup>
<b>SURFACE DE PLANCHER</b>	_____ m <sup>2</sup>



Pour plus d'informations, consulter : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2868>

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

..... Né(e) le ..... à .....

Déclare être propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les surfaces se répartissent comme ci-dessous définies :

Habitation – Hébergement hôtelier	..... m <sup>2</sup>	Exploitation forestière ou agricole - Entrepôt	..... m <sup>2</sup>
Bureaux – Commerce – Artisanat – Industrie	..... m <sup>2</sup>	Service public ou d'intérêt collectif	..... m <sup>2</sup>

Située :

.....

Fait à	Signature de l'intéressé(e), attestant sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.
Le	